



Bourg-en-Bresse, le 27 mars 2019

M. le Maire  
Mairie  
Rue de la Grenette  
01230 Saint-Rambert-en-Bugey

**Objet : mare d'Angrières**

Réf. Courrier : 19-032

CC : habitants d'Angrières ayant sollicité la FRAPNA Ain

PJ : -

Monsieur le Maire,

La FRAPNA Ain a été contactée par des habitants d'Angrières au sujet d'un projet de plusieurs constructions dans ce hameau. La proximité de ces futures habitations avec une mare leur fait craindre un risque d'écrasements accentué pour les amphibiens qui s'y reproduisent. Ces nouvelles constructions pourraient éventuellement aussi avoir un impact sur l'écoulement des eaux de pluie vers la mare, ainsi que sur la qualité de son eau.

Aussi nous savons pouvoir compter sur votre plus grande vigilance à l'heure d'examiner les demandes de permis de construire qui vous seront présentées. Il nous paraît également important d'attirer l'attention des futurs propriétaires sur la nécessité de conserver cette mare malgré les éventuelles nuisances sonores temporaires que celle-ci pourrait impliquer. Il est en effet avéré que cette mare accueille les pontes et les têtards de crapauds et grenouilles, espèces protégées et en régression.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur ce sujet. Nous pouvons également nous rendre sur place avec vos services si vous le désirez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Claude DESPRAT-BELGHITI  
Présidente  
FRAPNA Ain

**FRAPNA Ain**

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Siège social : 44 avenue de Jasseron – 01000 BOURG-EN-BRESSE / Tel. 04 74 21 38 79 / Courriel. [ain@fne-aura.org](mailto:ain@fne-aura.org)

Antenne montagne : Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

[www.fne-aura.org/ain/](http://www.fne-aura.org/ain/)